

LA GESTION DES FORÊTS EN QUESTION

Avec pour mission d'orienter et de développer la forêt française, le CRPF propose un accompagnement des collectivités qui souhaitent entretenir leurs dessertes forestières. C'est le cas à La Chapelle-en-Lafaye.

« Il ne s'agit pas de mettre la forêt sous cloche, et la gestion, ce n'est pas que de la coupe rase ». Telle est l'entrée en matière de Julien Blanchon, lors de la visite cantonale organisée sur la commune de La Chapelle-en-Lafaye, permettant de découvrir les trois projets de chemins et routes forestiers qui seront réalisés dans les mois à venir. Trois projets menés conjointement par deux municipalités voisines : La Chapelle-en-Lafaye et Montarcher, dans le Haut-Forez, accompagnées par Julien Blanchon, technicien forestier Forez Centre et Sud pour le

CRPF (Centre régional de la protection forestière). Des projets financés à 80 % par l'Europe via le fonds Feader (40 %), et l'Etat (30 %), avec un reste à charge de 20 % pour les communes. Généralement, le Département intervient à hauteur de 10 %. Portant à près de 24 000 € la contribution des deux communes dont les deux tiers pour La Chapelle-en-Lafaye.

« Les surfaces extrêmement morcelées sont un frein à la gestion des forêts », insiste Julien Blanchon. A titre d'exemple avec 592 ha d'espaces boisés recensés, La Chapelle-en-Lafaye compte 341 propriétaires forestiers, qui possèdent en moyenne 1,49 ha chacun. Pour mener à bien les trois projets de dessertes forestières sur le Haut-Forez, un travail de longue haleine a été réalisé pour contacter la multitude de propriétaires concernés sur les tronçons. « Il faut beaucoup informer les habitants, propriétaires



© LAURIE JOANOU

forestiers ou non, sur le traitement de la forêt. Les propriétaires ne comprennent pas ce qu'est la gestion d'une forêt, et les promoteurs imaginent que c'est violent », confie Bernard Coutanson, maire de Montarcher, désarmé face à la population dès lors qu'il est question de défendre la gestion des forêts. « On n'est pas vulgaire quand on dit "il faut couper du bois" », rassure Julien

Blanchon. Des actions soutenues par le Département qui, dans le cadre de son action d'accompagnement autour de sept mesures relatives à la gestion forestière au reboisement a reçu après trois années 176 dossiers, et engagé 636 768 € rien que pour l'aide au reboisement. 17 ha sont prévus dans ce cadre-là au printemps 2020.